

PLANCHER



<u>RÈGLEMENT GÉNÉRAL</u>		<u>EMPRUNTEUR / Président de l'association :</u>
1 Caractéristiques	160 m2 maximum, décomposable en éléments de 2 m2.	Surface réservée :
2 Secteur d'utilisation	Le plancher ne peut être utilisé que sur les communes de : Bernos Beaulac, Escaudes, Giscos, Goulade, Maillas, Lartigue, Lucmau, Saint Michel de Castelnaud	Lieu d'utilisation : Descriptif de la manifestation / évènement :
3 Emprunteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Associations capsylvaines : 2 gratuits par an • Communes situées sur le secteur d'utilisation : 1 gratuité par an 	Adresse de l'emprunteur : Tél. : Mail :
4 Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation (05.56.65.60.31) et confirmées par courrier. Une convention devra être signée par les deux parties.	Réservé le : Date d'utilisation :
5 Transport	Assuré par le service technique de la commune de Captieux	17€ / h par agent technique Nbre d'agents : Nbre d'heures :
6 Montage et démontage	<ul style="list-style-type: none"> • Assurés par le service technique de la commune de Captieux : une participation financière sera exigée (Tarif ci-contre) • Assistés impérativement (sans quoi il n'y aura pas de location) pour le : <ul style="list-style-type: none"> • 0à 64m2 : 4 bénévoles • 64 à 96m2 : 5 bénévoles • 96 à 160 m2 : 6 bénévoles 	TOTAL : Nbre agents x Nbre heures x 17€ 3€ pour les frais de transport. Les frais du ou des agent(s) et de transport seront aussi facturés même en cas de gratuité.



<p>7 Assurance</p>	<p>L'emprunteur devra fournir, avant utilisation, une attestation d'assurance responsabilité civile. La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur.</p>	<p>Attestation remise le : Compagnie :</p>												
<p>8 Prix des locations</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Module</th> <th>Associations Capsylvaines Dès la 3^{eme} utilisation</th> <th>Communes du secteur d'utilisation dès la 2^{eme} utilisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : 0 à 64m2</td> <td>3€ le m2</td> <td>3€ le m2</td> </tr> <tr> <td>2 : 64 à 96m2</td> <td>3€ le m2</td> <td>3€ le m2</td> </tr> <tr> <td>3 : 96 à 160m2</td> <td>3€ le m2</td> <td>3€ le m2</td> </tr> </tbody> </table>	Module	Associations Capsylvaines Dès la 3 ^{eme} utilisation	Communes du secteur d'utilisation dès la 2 ^{eme} utilisation	1 : 0 à 64m2	3€ le m2	3€ le m2	2 : 64 à 96m2	3€ le m2	3€ le m2	3 : 96 à 160m2	3€ le m2	3€ le m2	<p>L'emprunteur a versé€ Le Mode de paiement</p>
Module	Associations Capsylvaines Dès la 3 ^{eme} utilisation	Communes du secteur d'utilisation dès la 2 ^{eme} utilisation												
1 : 0 à 64m2	3€ le m2	3€ le m2												
2 : 64 à 96m2	3€ le m2	3€ le m2												
3 : 96 à 160m2	3€ le m2	3€ le m2												
<p>9 Nettoyage</p>	<p>L'emprunteur devra nettoyer le plancher avant de le remettre.</p>													
<p>10 Caution</p>	<p>Une caution de 300€ sera demandée avant utilisation. En cas de dégradation du matériel, la caution sera diminuée du montant des réparations ; Il sera de même en cas de matériel manquant, y compris en cas de vol subi par l'emprunteur, celui-ci étant responsable du matériel pendant la période d'emprunt.</p>	<p>Caution versée le : Caution restituée le : Retenue de : € en raison des observations ci-dessous.</p>												
<p>11 Contrôle</p>	<p>Un contrôle de la surface et de l'état du plancher sera effectué par un responsable lors du retrait et lors de la remise. Il sera également procédé à la vérification de la propreté du matériel remis.</p>	<p>Contrôle retrait le : Contrôle remise le : Observations :</p>												
<p>12 Renseignements complémentaires</p>	<p>Secrétariat de la Mairie de CAPTIEUX Tel : 05.56.65.60.31 communication@captieux.fr</p>	<p>L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt définies dans le présent contrat.</p>												

Fait àle

Bon pour accord.

Le président de l'association,
L'emprunteur :

Bon pour accord.

La Maire, Mme Luquedey :

